

# FAIT-DIVERS. Une information judiciaire ouverte sur un jeune de 12 ans, accusé d'avoir violé sa petite amie

Un jeune de moins de 13 ans, non responsable pénalement de ses actes, est accusé par son ex-petite amie de l'époque de l'avoir violé. D'autres plaintes pour agressions sexuelles ont été déposées à son encontre. Il pourrait être mis en examen.

Il n'a que 13 ans, mais déjà un physique d'adulte. Dans la cour de ce collège du sud de l'Eure, son mètre quatre-vingt et ses cent kilos ne passent pas inaperçus. Luc\* pourrait être un lycéen, il n'est pourtant qu'en quatrième.

Selon ses accusatrices, c'est grâce à cette maturité physique que Luc attire des filles plus âgées que lui. Au point, peut-être, d'en abuser ? C'est là toute la question.

Fin 2022, Luc a été entendu en garde à vue à la suite d'une plainte pour viol déposée le 28 novembre par Louise\*, âgée de 15 ans à l'époque. Quelques mois plus tôt, c'était Annabelle, 14 ans, qui avait franchi la porte de la gendarmerie de Verneuil-sur-Avre avec ses parents, pour déposer plainte, cette fois pour agressions sexuelles. À cette époque, les deux filles ne se connaissent pas.

Problème pour les familles des victimes présumées, Luc n'avait que 12 ans et 8 mois en août 2022, quand il aurait violé Louise, sa petite amie depuis novembre 2021. En dessous de 13 ans, il n'est donc pas responsable pénalement de ses actes, selon la loi, qui note « qu'un mineur n'a pas la capacité de comprendre les conséquences de ses actes ».

## Trois victimes présumées

« C'est inadmissible d'entendre ça, les faits sont trop graves pour qu'il s'en sorte comme ça. » Samuel\*, le père de Louise s'endort chaque nuit avec les mêmes inquiétudes. Le violeur présumé de sa fille va-t-il échapper à une sanction ? Aura-t-il une peine symbolique ?

Sa fille dit-elle toute la vérité ? Le doute s'invite à tous les niveaux. Car en garde à vue face aux gendarmes, Luc a reconnu avoir eu un rapport sexuel avec Louise. Mais il affirme que la jeune fille était totalement consentante. Sinon, défend sa propre famille, pourquoi serait-elle revenue vers Luc pour sortir avec lui à nouveau, quelques mois plus tard, en le cachant à ses propres parents ? C'est ici la part d'ombre dans cette histoire d'amour entre jeunes qui s'est très mal terminée.

Des interrogations qui pourront sans doute être levées par le juge d'instruction. Le 2 mars 2023, le procureur de la République d'Evreux Rémi Coutin a demandé l'ouverture d'une information judiciaire, estimant qu'il y avait suffisamment d'éléments concordants pour qu'un juge d'instruction s'empare du



Une plainte pour viol a été déposée à l'encontre d'un adolescent qui n'avait que 12 ans au moment des faits. Photo d'illustration — Pixabay

dossier. Ce dernier va pouvoir enquêter et décider, ou non, de mettre en examen le collégien avant un éventuel procès. Une façon aussi d'apporter plus de sérénité dans une affaire qui commence à créer des remous dans la commune. « Il faut que le climat s'apaise au maximum pour que les enquêteurs puissent travailler sereinement », indique Rémi Coutin, qui affirme que trois jeunes victimes présumées ont déjà été entendues. « La justice prend cette affaire très au sérieux », nous indique-t-il.

## Une question d'emprise

L'ouverture de cette information judiciaire est un soulagement pour les familles des victimes présumées. Rencontrée, la jeune Louise évoque « l'emprise » pour expliquer son retour dans les bras de Luc. « Il est très manipulateur, il arrive facilement à convaincre. » Pourtant, quelques mois plus tôt, au cœur de l'été, sa relation avec Luc s'était dégradée. « Au départ il était très doux, protecteur. Et puis il a commencé à devenir plus violent. Il me mettait des coups de poing, et m'a même menacée de mort », dénonce l'adolescente. Elle accepte cependant de partir en vacances fin juillet avec Luc et ses parents, dans le sud de la France. Au bout de quelques jours, le téléphone de la mère de l'adolescente sonne. « Louise me demandait de venir la récupérer. Elle pleurait, elle me disait qu'elle s'ennuyait, mais je sentais que ça n'allait pas », raconte sa maman, qui a dû aller la chercher en urgence

à la descente de son train à Paris, avec son mari. Ce que l'adolescente ne dit pas, c'est qu'elle aurait été violée dans la maison de vacances, alors que les parents de Luc s'étaient absentés.

## « Elle vomissait avant les cours »

À la rentrée de septembre 2022, Louise, aujourd'hui en seconde, va entrer en contact avec Annabelle. Les deux jeunes filles se connaissent de vue, dans le collège en question. Toutes les deux ont un point commun : Luc.

En troisième cette année, Annabelle est proche du grand gaillard. Une attraction et des jeux que l'on a l'habitude de voir dans les cours de récréation. « Ils s'amusaient à se taquiner et à se mettre mutuellement de petites claques aux fesses. Ça n'avait rien de méchant », soutient Mathilde, la maman de Luc. Mais là encore, la relation se dégrade et le flirt tourne au vinaigre. C'est Annabelle qui raconte : « Il voulait absolument que je m'assoie sur lui. Il passait son bras sur moi pour me serrer contre lui, et il me touchait la poitrine. Je voulais me débattre, mais il avait de la force. »

Rapidement, selon sa mère, les rapports se détériorent et Annabelle n'a plus goût à venir en cours. « En septembre, elle vomissait chaque matin, détaille la mère d'Annabelle. Elle était angoissée à l'idée d'aller en cours et je devais souvent venir la chercher dans l'après-midi. » L'infirmerie scolaire alerte rapidement sur l'état de santé préoccupant

de l'adolescente. Les semaines passent, et après une explication, la maman d'Annabelle comprend enfin le mal qui ronge sa fille. Aussitôt, elle va porter plainte pour attouchement sexuel à la gendarmerie de Verneuil-sur-Avre, à la rentrée des vacances de la Toussaint, début novembre. Luc a alors 13 ans au moment des faits. « C'est là qu'Annabelle me dit qu'elle échange avec une fille qui aurait été violée par Luc. Je connais un peu les parents de la jeune, et je me dis que c'est trop grave pour que je ne dise rien. »

Une autre réunion de famille a donc lieu au domicile de Louise, qui raconte brièvement le crime présumé dans la maison de vacances, en juillet. Une plainte est aussitôt déposée pour viol à Verneuil-sur-Avre, et Louise est suivie par un psychologue et vue par un médecin légiste.

Des mois plus tard, il est toutefois matériellement impossible de démontrer le viol. D'autant que les deux jeunes ont eu un deuxième rapport, consentit celui-ci, quand ils se

sont revus en cachette après l'été. « J'ai lu le procès-verbal de son audition et j'ai demandé à mon mari de ne pas le lire. Il y a trop de détails précis pour qu'elle ait inventé tout ça », croit Christine, la maman de Louise. Son mari, Samuel, attend beaucoup de la justice dans cette affaire qui le touche au plus profond de lui. « On parle d'un viol, c'est un crime. On ne peut pas en rester là. »

## Pas responsable ?

La situation n'est en effet pas si simple. En novembre, la famille apprend que leur plainte a été classée sans suite. Âgé de seulement 12 ans au moment du viol présumé, Luc n'était pas responsable pénalement de son acte. Un coup de poignard pour ces parents qui ne veulent pas baisser les bras. « Si ce gosse a vraiment violé ma fille et qu'on ne lui dit rien, alors il va recommencer. Et on s'étonnera peut-être, quand il sera majeur, qu'il fasse encore n'importe quoi ? C'est inacceptable », plaide Samuel.

Fin décembre 2022, le procureur de la République d'Evreux, Rémi Coutin, décide de rouvrir l'enquête après avoir pris connaissance des faits. Luc a depuis été vu par un médecin spécialiste au Havre, qui doit rendre un rapport prochainement.

Quelques jours avant son dépôt à la gendarmerie, la mère d'Annabelle avait reçu la visite de la famille de Luc devant son domicile, pour lui demander de ne pas porter plainte. « Je m'excuse » avait alors lancé Luc. « Tu t'excuses pour quoi ? », demande la maman d'Annabelle. « Je ne sais pas, c'est ma mère qui m'a demandé de dire ça. »

Du côté de la famille de Luc, en classe de 4<sup>e</sup>, on affirme que cette histoire va laisser des traces. « Mon fils n'a pas été

à l'école pendant 15 jours. Il est détruit moralement, ses notes sont mauvaises et plusieurs de ses copains lui ont tourné le dos », confie Amélie\*, sa maman.

## « Un complot contre mon fils »

Avant l'ouverture de l'information judiciaire, cette dernière n'hésitait pas à parler de « complot », mené par Annabelle et Louise, pour « faire du mal » à son fils. Elle détaille. « La petite n'a pas apprécié que mon fils se détourne d'elle, alors elle a voulu lui faire du mal en inventant cette histoire. » Qu'en est-il en revanche de la troisième plainte déposée par une autre victime présumée de Luc ? A ce stade, nous n'avons pas plus d'informations.

La maman de Luc affirme de son côté que les familles des victimes présumées se livrent à des « intimidations » auprès de son fils. Il est question notamment de regards à la sortie du collège. Une plainte pour harcèlement a d'ailleurs été déposée fin février. « On lui interdit de voir des copains. On ose à peine sortir de chez nous et des gens ne nous disent plus bonjour. Je ne dors plus la nuit », indique Amélie. La maman confirme toutefois avoir été surprise de savoir que son fils, à 12 ans, a déjà eu des rapports sexuels. « Mais c'est vrai qu'il est vraiment très grand, donc physiquement il paraît plus âgé », conclut Amélie. Elle espère que la procédure se termine rapidement. « J'aimais beaucoup cette petite (en parlant de Louise). Elle était mignonne, discrète. Je ne comprends pas ce qui a pu lui passer par la tête. » Dans cette affaire, son fils reste pour le moment présumé innocent.

\*Tous les prénoms ont été changés

● Vincent GUERRIER

## Le collège surveille la procédure

Selon les familles des victimes présumées, le grand adolescent se livre, depuis les plaintes, à des intimidations dans les couloirs du collège. Luc a été convoqué en début d'année 2023 par le principal de ce collège du sud-Eure. Ce dernier a aussi reçu Annabelle et sa mère, ainsi que plusieurs membres de l'équipe éducative, pour tenter de trouver des solutions au mal-être de la jeune fille qui passe son brevet à la fin de l'année. « Nous sommes extrêmement vigilants pour tout ce qui touche aux problèmes de violence (à caractère sexuel ou non) ou de harcèlement », nous écrit le principal, qui veut attendre la fin de toute procédure judiciaire pour prendre, ou non, des sanctions contre le

jeune collégien.

L'affaire s'est progressivement ébruitée dans l'enceinte du collège. De quoi rendre le quotidien des victimes plus difficile, notamment pour Annabelle, en troisième. « Elle passe son brevet et j'ai très peur avec cette histoire. Ses notes ont déjà diminué. J'espère que le jeune ne va pas en plus lui faire rater son brevet », confie la maman. De la même façon, les parents de Luc se disent inquiets des retombées de cette affaire sur la scolarité de leur fils. « Le père de Louise vient chercher son fils à l'école et jette des regards noirs à mon fils. Ça ne peut plus durer. On vit dans la peur. »